



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 47951

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur l'incitation au tri sélectif chez les plus jeunes. En effet, depuis que le tri sélectif a été promu et favorisé dans de très nombreuses communes de notre pays, les jeunes scolarisés sont souvent associés et formés au développement du tri sélectif et à l'information sur le recyclage. Face à cette expérience, il s'avère nécessaire de renouveler périodiquement cette information et pas seulement lors du lancement des opérations locales de mise en place du tri sélectif. Dès lors, il pourrait être utile et intéressant d'organiser chaque année « une journée du tri sélectif dans chaque école » de France, en association avec l'ADEME, l'éducation nationale et les collectivités territoriales, grâce à une communication coordonnée et appropriée. Cette initiative intéresserait de plus les enseignants qui auraient ainsi la charge de la réalisation pédagogique de ce projet. Cette journée aurait un patronage conjoint avec son collègue de l'éducation nationale. Il lui demande de lui préciser sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

L'article 46 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement prévoit plusieurs engagements visant à simplifier le geste de tri et à augmenter la portée et l'efficacité de la communication menée en ce sens. En effet, le succès de la filière de gestion des emballages ménagers repose en premier lieu sur le geste de tri initial des ménages. À ce titre, l'harmonisation progressive de la signalétique et des consignes de tri permettra le développement de campagnes de communication cohérentes à l'échelle nationale. Par ailleurs, la commission d'harmonisation et de médiation des filières, créée par le décret n° 2009-1043 du 27 août 2009 et rattachée au nouveau Conseil national des déchets lancé le 9 septembre 2009, travaillera à la bonne articulation de la communication des différents organismes agréés afin de promouvoir des campagnes communes et de veiller à la cohérence générale des messages véhiculés. Elle s'intéressera à ce titre aux éventuels travaux à mener en association avec les écoles.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47951

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4122

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 326